L'ASPTT Dijon Escrime est heureuse de vous inviter :

ÉPREUVE NATIONALE

Épée Homme Sénior

Samedi 16 et dimanche 17 janvier 2027

Lieu de l'épreuve

CENTRE SPORTIF DIJON MÉTROPOLE
24 Rue François MITTERRAND, 21 850 SAINT APOLLINAIRE

Horaires

Samedi 28 février 2026 — Ouverture : 08h00		
SÉRIE 5 / SÉRIE 6 / SÉRIE 7 / SÉRIE 8	**Appel** : 09h00 **Scratch** : 09h30 **Début** : **10h00**
SÉRIE 4	**Appel** : 11h45 **Scratch** : 12h15 **Début** : **13h00**
SÉRIE 3 / SÉRIE 2	**Appel** : 14h45 **Scratch** : 15h15 **Début** : **16h00**

Dimanche 1er mars 2026 — Ouverture : 08h00	
Début :	**09h30**

Contact

Maître Jehanne MAZIRE
escrime.dijon@asptt.com
+33 (0)6.74.98.83.91

Formule

Les épreuves nationales épée hommes seniors, sont ouvertes dans tous les cas :

- aux tireurs classés de la 1ère série Elite jusqu'à la 8ème série ;
- aux tireurs classés parmi les 64 premiers du classement FIE, dans les mêmes conditions que les tireurs qui figurent en 1ère série Elite ;
- aux tireurs classés entre la 65ème et la 128ème place du classement FIE, dans les mêmes conditions que les tireurs qui figurent en 2ème série ;
- aux tireurs licenciés des fédérations affiliées à la FIE, non licenciés de la FFE, dans les mêmes conditions que les tireurs de la dernière série autorisée à participer.

Épreuve qualificative

- 1er tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club, jusqu'à 30% d'éliminés, réservé aux tireurs classés en 5ème, 6ème, 7ème ou 8ème série,
- 2ème tour de poule à 7 ou 6, avec décalage par club, jusqu'à 30% d'éliminés avec entrée des tireurs classés 4ème série,
- 3ème tour de poule à 7 ou 6, avec décalage par club, jusqu'à 30% d'éliminés avec entrée des tireurs classés 2ème ou 3ème série,
- Tableau d'élimination directe si nécessaire.

En cas d'égalité entre plusieurs tireurs à l'issue d'un tour de poules, les ex-aequo seront départagés par leur classement national.

Épreuve nationale

96 tireurs répartis comme suit :

- Les tireurs classés en 1ère série Elite et les tireurs classées dans les 64 premiers du classement FIE,
- Les X tireurs qualifiés à l'issue de l'épreuve qualificative,

- Tour de poules à 6 en 1 ou 2 vagues, avec décalage par club, 64 qualifiés,
- Tableau d'élimination directe.

Les tireurs issus de l'épreuve qualificative sont classés dans les poules selon les résultats de cette dernière.
En cas d'égalité, les tireurs seront départagés par un match de barrage en 5 touches.
Un tireur issu de l'épreuve qualificative qui abandonne pendant le tour de poules est classé à la dernière place du classement de l'épreuve nationale.

24 Rue François MITTERRAND
21 850 SAINT APOLLINAIRE

ASPTT Dijon Escrime

escrime.dijon@asptt.com
https://www.escrime-aspttdijon.com/

Engagements

Les inscriptions devront être faites impérativement **avant le mardi 12 janvier 2027 (23h59)** :

- Pour les licenciés FFE : en ligne sur l'extranet de la Fédération Française d'Escrime, règlement en ligne
- Pour les tireurs étrangers : inscription par courriel à escrime.dijon@asptt.com, règlement sur place (en espèces ou chèque uniquement, *carte bancaire **non** acceptée*)

Un droit d'engagement de **35 €** sera demandé aux participants.
Si un tireur n'a pas été inscrit dans les délais impartis :

- il pourra s'engager jusqu'au vendredi 15 janvier 2027 (11h59),
- il devra s'acquitter du droit d'engagement et d'une pénalité (70€) auprès de la FFE.

La présentation de la licence 2026/2027 est obligatoire.
En cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier de son identité auprès du Directoire Technique sous peine de ne pas pouvoir prendre part à l'épreuve.

Directoire Technique

Un Directoire Technique composé de trois personnes sera constitué avant le début de la compétition. Il tranchera tout litige lié à l'organisation technique de la compétition.
Dans le cadre de la prévention en matière de dopage, chaque participant en cours de traitement devra en avertir l'organisateur au moment du pointage et être en mesure de justifier de ce traitement en cas de contrôle.

Arbitres

Les arbitres sont gérés et identifiés par la Commission Nationale d'Arbitrage sur cette compétition. Ils seront indemnisés selon le barème fédéral. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge de la FFE.

Pour les licenciés FFE :

Une contribution solidaire à l'arbitrage sera demandée aux clubs sur l'extranet de la Fédération Française d'Escrime selon le barème suivant :

- 2 à 3 tireurs engagés : 40 €
- 4 à 8 tireurs engagés : 130 €
- 9 tireurs engagés et plus : 200 €

Pour les délégations étrangères : *Amende de 500 € par arbitre non présenté*

- à partir de 4 tireurs engagés : 1 arbitre
- Le nombre de tireurs s'entend, tous clubs confondus
- Cet ou ces arbitres sont à la charge de la délégation étrangère : déplacement, hébergement, restauration hors du site de compétition et indemnisation

24 Rue François MITTERRAND
21 850 SAINT APOLLINAIRE

ASPTT Dijon Escrime

escrime.dijon@asptt.com
https://www.escrime-aspttdijon.com/

Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol, perte ou dégradation pouvant survenir aux participants et aux spectateurs.
Le matériel devra répondre aux normes de la Fédération Française d'Escrime.
Les tireurs s'arment et s'équipent sous leur propre responsabilité.

Sécurité

En raison du nombre important de tireurs attendus :

- Ne seront autorisées dans la salle de la compétition que les housses dites *bord de piste*.
- Seuls les tireurs et les Maîtres d'armes seront autorisés à pénétrer sur le plateau technique.

Un médecin assurera la couverture médicale durant toute la compétition.

Suivi de la compétition

Vous pourrez suivre en direct le déroulement de la compétition sur ***En Garde*** :
https://engarde-service.com/organism/asptt-dijon-escrime

Récompenses

Les 4 premiers compétiteurs de l'épreuve nationale seront récompensés.

Matériel

Notre partenaire, ***Prieur Sports***, sera présent tout le week-end.

Restauration

Un espace dédié sera ouvert tout le week-end.
Carte bancaire acceptée.

24 Rue François MITTERRAND
21 850 SAINT APOLLINAIRE

ASPTT Dijon Escrime

escrime.dijon@asptt.com
https://www.escrime-aspttdijon.com/

Déplacement

En voiture

Calculez votre itinéraire sur www.google.fr/maps/
via la A6/A38 (Nord), A6/A31 (Sud) ou la A31 (Est)
Un parking (limité) est situé devant le complexe sportif. Privilégiez le covoiturage !
Trois autres parkings à proximité : après le rond-point, Route de Quetigny, 21 850 Saint Apollinaire

En train

Plus d'horaires sur www.sncf-connect.com

Sur place

DIVIA *Les horaires sur www.divia.fr*

Hôtels

Ibis Dijon Gare
15A Avenue Albert Premier
21 000 Dijon
03 80 43 01 12

Ibis Budget Dijon Centre Clémenceau
2 Avenue de Marbotte
21 000 Dijon
0 892 68 02 80

Ibis Budget Dijon Saint Apollinaire
6 Rue des Longènes
21 850 Saint Apollinaire
0 892 70 20 16

Réservez par téléphone ☎
avec le code **ESCRIME 2027**
pour obtenir un **tarif préférentiel (-15%)**

Des navettes pourront être mises à disposition des tireurs
entre la gare, les hôtels partenaires et le lieu de la compétition.
Réservation obligatoire sur HelloAsso **au plus tard le mercredi 13 janvier 2026 (23h59).**

https://www.helloasso.com/associations/asptt-dijon-escrime/evenements/navettes-epreuve-nationale-epee-homme-senior-01-2027

L'épreuve qualificative du samedi se déroulera sur deux sites

1. **CENTRE SPORTIF DIJON MÉTROPOLE**
24 Rue François MITTERRAND, 21 850 SAINT APOLLINAIRE

2. **A VENIR**

24 Rue François MITTERRAND
21 850 SAINT APOLLINAIRE

ASPTT Dijon Escrime

escrime.dijon@asptt.com
https://www.escrime-aspttdijon.com/